LE GUIDE MATÉRIEL HANDISPORT 2026

Comment s'équiper en matériel spécifique ?

19 SPORTS RÉFÉRENCÉS

EXTRAIT /// VERSION INTÉGRALE (60 PAGES) DISPONIBLE
POUR LES STRUCTURES AFFILIÉES ET LEURS MEMBRES
DEPUIS LE CENTRE RESSOURCES FÉDÉRAL (EXTRANET)

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DU SPORT

ARMÉE DE CHAMPIONS

PARTENAIRES MAJEURS

SOCIETE GENERALE

EDF

PARTENAIRES OFFICIELS

activités sociales de l'énergie

Fondation covea

emploi fiphfp handicap

Uber

SUPPORTERS OFFICIELS

Adéquat Intérim & Recrutement

arena

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AXA atout cœur

AXA

BASIC-FIT

Caisse des Dépôts GROUPE

Carrefour

CB

Cornilleau LE JEU NOUS RASSEMBLE

DOMAINES SKIABLES DE FRANCE

FDJ UNITED FONDATION

Kinder Joy of moving

Gerflor

GMF

isostar

LOURMEL

MNH Mutuelle Nationale des Hospitaliers

NOLT

QSTOMIZE

TOSHIBA

beIN SPORTS

ILS NOUS SOUTIENNENT

ACCÉO TADÉO - AUXILIADOM - AYAQ - BIOPARHOM - DIFFUSPORT - EDICOM - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL - GÉNÉRATION MONTAGNE
IDEMA SPORT - JAAM - JANTON - LOOK - MBS - ROSSIGNOL - SKORES - SPORTFRANCE - URBAN SOCCER - UZÈS GESTION - WATTS

Sommaire

Préambule 05

Le matériel médical sur-mesure
Homologations et aides financières possibles

Athlétisme	08	Basket fauteuil	10
Boccia	11	Canoë-kayak	13
Cécifoot	14	Curling	15
Cyclisme	16	Développé-couché / muscu / fitness	19
Escrime	20	Foot fauteuil électrique	21
Goalball	23	Matériels de mise à l'eau	25
Natation	27	Plongée subaquatique	28
Randonnée / FTT	29	Rugby fauteuil	33
Sarbacane	34	Showdown	36
Ski alpin	37	Ski nordique	39
Snowboard	40	Sports d'hiver	41
Tennis de table	43	Tir à l'arc	46

L'annuaire des fournisseurs 48

PUBLICATION EDITEE PAR **LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT**
Mise à jour de janvier 2026

Réalisation : Direction Technique Nationale / Service Expertise Formation / Marjolaine Astier
Photos : Grégory Picout / Didier Echelard
Contact : materiel@handisport.org

Préambule

La plupart des disciplines développées par la Fédération Française Handisport nécessitent un équipement en matériel bien spécifique, qui permet l'accomplissement du bon geste sportif, le confort et la sécurité dans la pratique, l'autonomie, et surtout le plaisir du loisir à la compétition.

Il existe une multitude de matériels adaptés à la pratique handisport : du matériel de découverte à la haute performance, du matériel fabriqué artisanalement au matériel haut de gamme conçu par les chercheurs les plus pointus. Selon les sports et besoins de chacun, les modèles et les fournisseurs varient grandement et il est parfois difficile d'identifier toutes les possibilités qui nous sont offertes avant de se lancer dans un achat.

Avec ce guide, la Fédération Française Handisport réunit dans un seul et unique document la majorité des matériels spécifiques que nous retrouvons sur les terrains de sport de notre fédération.

Ce document référence un large panel de matériels spécifiques à la pratique handisport et réunit les coordonnées des différents fournisseurs du réseau Handisport. Il constitue avant tout une base de données, sans jugement de valeur concernant le rapport qualité/prix. Il sert à simplifier les démarches des sportifs, clubs et comités qui souhaitent acquérir du matériel sportif. Ce guide est organisé par discipline, les coordonnées des fournisseurs cités pour chaque sport sont référencées en fin de document dans l'annuaire.

Afin de vous orienter sur le type de matériel le plus adéquat et d'utiliser ce dernier dans les meilleures conditions, nous vous conseillons de vous rapprocher des commissions sportives (contacts à retrouver dans le Guide Handisport ou sur handisport.org), ou de compléter vos connaissances par la lecture de *la collection « Les Cahiers des Experts »*. Ainsi, vous pourrez en savoir plus sur les réglages des fauteuils de basket, d'athlétisme ou des handbikes, sur l'utilisation de la rampe et le choix des densités de balles en boccia, sur les moulages/bandages/strapping en tennis de table…

Le guide intègre également des liens vers les fiches « Testé et approuvé » pour certains matériels qui sont passés au banc d'essai. Ces liens sont identifiables par l'icône ci-contre. *(Ctrl + Clic pour suivre le lien)*

Le matériel médical sur mesure

Le matériel médical sur-mesure sort du champ de ce recueil. Les prothèses, orthèses, coques, moulages… sont propres à chaque sport, chaque individu et réalisés par le travail commun des orthoprothésistes (ou ergothérapeutes pour certains matériels), centres d'appareillage et fabricants d'appareils orthopédiques, en relation directe avec le sportif (patient). On retrouve dans ce cadre les lames d'athlétisme, prothèses de cyclisme, adaptations pour le tir à l'arc, orthèses et moulages de manches de raquette en tennis de table, prothèses et coques de ski, coques cale-tronc en foot-fauteuil électrique…

Tous ces matériels sont donc réalisés par des professionnels de santé, qui s'occupent également des déclarations dans le cadre d'homologations.

ORTHÈSES ET PROTHÈSES :

L'orthèse vient compenser ou stabiliser une structure articulaire ou musculaire en entourant le muscle ou l'articulation existante. L'orthèse peut être fixe ou articulée selon le besoin.

La prothèse remplace un membre amputé ou inexistant. Il en existe différents types selon le membre amputé (inférieur ou supérieur), la hauteur de l'amputation (tibiale ou fémorale, avant-brachiale ou brachiale) et son utilisation (de vie, de loisir ou de sport).

Pour que le sportif puisse être à l'aise et prendre du plaisir dans sa pratique sportive, ce matériel doit être adapté à ses capacités fonctionnelles et à ses besoins de déplacement et de motricité dans l'activité sportive pratiquée. Lorsque le joueur se fait classifier, il doit le faire avec ces différentes aides. Ce matériel est particulièrement important pour les sportifs amputés ou atteints d'une déficience sur les membres inférieurs car celui-ci joue sur leur posture, leur équilibre et leurs déplacements.

Les 3 marques de prothèses sportives les plus répandues sont : Ossür, Ottobock, et Proteor.

Le processus d'appareillage mis en place par les orthoprothésistes et centres d'appareillage est le même pour les prothèses sportives que pour les prothèses de la vie courante :

Examen du patient* › *Recommandations d'appareillage* › *Prise de mesures* › *Fabrication* › *Essayage* › *Rééducation* › *Contrôle qualité* › *Contrôle continu

Si vous souhaitez vous équiper en orthèse, prothèse ou tout autre type d'aide en matériel médical sur-mesure pour votre pratique sportive, rapprochez-vous de votre orthoprothésiste et de la commission sportive concernée pour plus d'informations sur les possibilités d'adaptation. Pensez également à prendre connaissance des informations délivrées dans la Collection « Les Cahiers de experts » publiée par la Fédération Française Handisport.

Comment savoir si le matériel sportif est de qualité ?

Le marquage « CE » est obligatoire pour la mise sur le marché (prêt, location ou vente) d'un dispositif sportif considéré comme médical[1]. Ce marquage « CE » est obligatoirement apposé sur le produit ainsi que sur toute la documentation s'y référent. La confirmation du marquage CE peut être demandée au fabricant ou au fournisseur en cas de doute.

Quels types de matériel handisport peuvent être remboursés par la Sécurité Sociale ou par certaines mutuelles ?

Les fauteuils multisports, de basket ainsi que les tricycles possèdent une ligne tarifaire de remboursement générique inscrits à la LPPR[2], permettant le remboursement d'une partie du prix par les organismes de prise en charge. Pour pouvoir être remboursé :

- le sportif doit détenir une prescription médicale réalisée par un médecin ;
- le fournisseur de matériel doit être formé, compétent et déclaré auprès de l'autorité compétente[3].

Les autres aides financières possibles

DISPOSITIFSACCESSIBLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Subventions aux équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport

Les équipements sportifs à destination des personnes en situation de handicap peuvent être financés par l'Agence Nationale du Sport à travers deux enveloppes : l'accessibilité des équipements sportifs et l'acquisition de matériel lourd. Cette deuxième enveloppe concerne le matériel nécessaire à la pratique sportive, pour du matériel non individuel, et dans le cadre d'une pratique régulière. Le coût unitaire minimum du matériel doit être de 500 € avec 3 ans minimum d'amortissement (5 ans pour les équipements mobiles et véhicules). Le budget global minimum doit atteindre 12500 € pour pouvoir prétendre à une subvention de 10000 € (reste 20% hors subventions publiques). Les structures affiliées peuvent grouper leur demande de matériel (souvent sous l'égide de leur comité départemental ou régional) pour atteindre le budget minimum.

Plus d'infos sur :
http://www.handisport.org/aides-financieres

Subventions régionales ou départementales handisport

Certains comités régionaux et départementaux handisport proposent des dispositifs d'aide à l'acquisition de matériel sportif à leurs clubs. Conditions et montants de prise en charge variables selon les territoires.

A savoir : *Le Dispositif de Valorisation Territorial (DVT) ne finance pas directement l'achat de matériel.*

DISPOSITIF ACCESSIBLE AUX SPORTIFS :

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Vous pouvez solliciter le fond départemental de compensation du handicap qui est géré par la MDPH.

DISPOSITIF ACCESSIBLE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES OU AUX SPORTIFS

Fondations d'entreprises et clubs services

Certaines fondations d'entreprises privées peuvent financer l'achat de matériel handisport (ex : fondation FDJ). Il est également souvent possible de solliciter les clubs services implantés dans vos communes ou départements, tels que le Lions Club, Rotary clubs, Kiwanis, Inner Wheel.

1. *Ces dispositifs doivent répondre aux exigences du Règlement*
2. *européen 2017/45*
3. *Liste des produits et des prestations remboursables*
   Articles D5232-10 et suivants du Code de la Santé Publique

LA SUITE...

LA VERSION INTÉGRALE DU GUIDE, PRÈS DE 60 PAGES, AVEC 19 DISCIPLINES, EST ACCESSIBLE POUR LES STRUCTURES AFFILIÉES ET LEURS MEMBRES DEPUIS LE **CENTRE RESSOURCES FÉDÉRAL** (EXTRANET)